

28^{ème} Rallye National du Boulonnais PEA

16, 17 et 18 août 2019

ASA du DETROIT : Organisateur administratif

AUTO CLUB COTE D'OPALE : Organisateur technique

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

Ce règlement particulier sportif complète le règlement standard des rallyes.

Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International et ses Annexes de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement particulier de chaque rallye.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	Dès réception des Visas Ligue et FFSA
Ouverture des engagements	Dès réception des Visas Ligue et FFSA
Clôture des engagements	Le 05 août 2019 à minuit, caché de la poste faisant foi
Distribution du Road-Book	Le samedi 10 août 2019 de 08h30 à 16h00 Le dimanche 11 août 2019 de 08h30 à 16h00 Le jeudi 15 août 2019 de 08h30 à 14h00 Le vendredi 16 août 2019 de 08h30 à 10h00
Reconnaitances (panachage autorisé)	Le samedi 10 août 2019 de 09h00 à 22h00 sauf pour l'E.S 3/6/8) Le dimanche 11 août 2019 de 09h00 à 22h00 Le jeudi 15 août 2019 de 09h00 à 22h00 sauf pour l'E.S 9/11) Le vendredi 16 août 2019 de 09h00 à 22h00
Vérifications administratives	Le vendredi 16 août 2019 de 16h00 à 21h30 à la Mairie de SAMER (62830), Place du Maréchal Foch
Vérifications techniques	Le vendredi 16 août 2019 de 16h15 à 21h45 sous le chapiteau, Place du Maréchal Foch, 62830 SAMER
Pré-vérifications administratives	A la prise du Road-Book
Mise en Parc fermé	Aussitôt après les vérifications techniques
1 ^{ère} réunion du Collège des Commissaires Sportifs	Le vendredi 16 août 2019, à 20h30 - Salle polyvalente, Rue Jean Moulin, 62830 SAMER
Publication de la liste des équipages autorisés	Le vendredi 16 août 2019, à 22h30, au Tableau d'affichage Officiel, Entrée principale de la Salle polyvalente, Rue Jean Moulin, 62830 SAMER
Publication des heures et ordre de départ de la 1 ^{ère} étape	Le vendredi 16 août 2019, à 22h30, au Tableau d'affichage Officiel, Entrée principale de la Salle polyvalente, Rue Jean Moulin, 62830 SAMER Le Rallye V.H.C. partira devant le Rallye Moderne.
Départ de la 1 ^{ère} étape 1 ^{er} VHC	Le samedi 17 août 2019, à 10h00, Parking de l'Ecole Jean Moulin, Rue du même nom, 62830 SAMER
Arrivée de la 1 ^{ère} étape 1 ^{er} VHC	Le samedi 17 août 2019, à 19h30, Parking de l'Ecole Jean Moulin, Rue du même nom, 62830 SAMER
Publication des résultats partiels de la 1 ^{ère} étape et heures et ordres des départs de la 2 ^{ème} étape	Le samedi 17 août 2019, à 23h00, au Tableau d'affichage Officiel, Entrée principale de la Salle polyvalente, Rue Jean Moulin, 62830 SAMER Le Rallye V.H.C. partira devant le Rallye Moderne.
Départ de la 2 ^{ème} étape 1 ^{er} VHC	Le dimanche 17 août 2019, à 08h30, Parking de l'Ecole Jean Moulin, Rue du même nom, 62830 SAMER

Arrivée du Rallye	Le dimanche 18 août 2019, à 14h30, au CH12C
Affichage du classement provisoire	30 minutes au plus tard après l'arrivée de la dernière voiture au CH12C
Affichage du classement officiel définitif	30 minutes après l'affichage du classement provisoire
Vérifications techniques finales	Dès l'arrivée, lieu ci-dessous
Remise des coupes	Sur le podium d'arrivée, Place Foch, 62830 SAMER au fil des arrivées

LIEUX :

Distribution des Road-Book & pré-vérifications	Café de la Mairie, Place du Maréchal Foch 62830 SAMER
Vérifications administratives	Mairie, Place du Maréchal Foch 62830 SAMER
Vérifications techniques	Sous le chapiteau, Place du Maréchal Foch 62830 SAMER
PC Course	Salle polyvalente, Rue Jean Moulin 62830 SAMER
Collège des Commissaires Sportifs	Salle polyvalente, Rue Jean Moulin 62830 SAMER
Tableau d'affichage officiel	A l'entrée principale de la Salle polyvalente, Rue Jean Moulin 62830 SAMER Et A l'entrée principale de la Mairie de Samer, Place Foch
Parc fermé de départ et d'arrivée	Parking de l'Ecole Maternelle Jean Moulin Rue Jean Moulin 62830 SAMER Remarque : parking en pente, prévoir cale !!!!
Parc d'assistance	L'assistance sera autorisée : Place de l'Abbaye, Rue du Breuil, Rue du Collège et à proximité, comme indiqué sur le road book et uniquement à ces endroits. La Place du Maréchal Foch SERA INTERDITE. L'usage de cette Place est réservé exclusivement à l'organisateur (vérifications techniques, podium, partenaires).
Vérifications finales	Garage de la Course 60 BIS, Route de Samer 62240 LONGFOSSE

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile (ASA du DETROIT) **Organisateur Administratif** organise le 16, 17 et 18 août 2019 avec le concours de l'ACCO (Auto Club Côte d'Opale) **Organisateur Technique** une épreuve :

28ème RALLYE NATIONAL DU BOULONNAIS PARTICIPATION ETRANGERE AUTORISEE

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile des Hauts de France le **15/05/2019** sous le numéro **1819** et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro ... en date du ...

Comité d'Organisation

Président	M. Philippe SERGENT
Membres	M. Julien GRESSIER, Vice-président M. Bernard TASSART, Trésorier Mme Sidonie SERGENT, Secrétaire Mme Adélaïde GRESSIER, Secrétaire Adjointe M. Benoit CARON, Responsable Matériel Les membres du Comité Directeur de l'ACCO Mr Le Président de la Communauté de Communes Desvres/Samer Mr Le Maire de Samer Mesdames, Messieurs Les Maires des Communes Traversées

F. F. S. A.
 PERMIS D'ORGANISATION
 N°**622**.....
 DATE ..**03/06/2019**..

Secrétariat

ACCO (AUTO CLUB COTE D'OPALE)

Boite Postale 14
62830 SAMER
Téléphone : 07 67 19 90 33
Mail : autoclubcoteopal@aol.com
Site : <http://rallyeboulonnais2019.free.fr>

Permanence pendant le Rallye

CAFE DE LA MAIRIE
Place du Maréchal Foch
62830 SAMER
Téléphone : 07 67 19 90 33

Organisateur technique

Nom : **ACCO (Auto Club Côte d'Opale)**

Adresse : **Boite postale 14 - 62830 SAMER - 07 67 19 90 33 - autoclubcoteopal@aol.com**

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Observateur de la Ligue	M. François LANGLET (1559 0102)
Présidente du Collège des Commissaires Sportifs	Mme Colette LEOBET (7042 0108)
Membres du Collège des Commissaires Sportifs	Mme Angélique GODEFROY M. Serge FAUVEL (2517 1507)
Secrétaire du Collège	M. Jean-François ROUSSELLE (2589 0112)
Directeur de course	M. Thomas LEMIRE (35253 0111)
Directeur de course adjoint & Rallye 2	M. Michaël LACHERE (58237 0112)
Directeur de course adjoint délégué au V.H.C.	M. Eugène CITERNE (10415 0114)
Adjoint à la direction de course PC	Mme Martine PICHELIN (18416 0111) M. Alexis SERIS (16688 0116) M. ou Mme : en attente
Adjoint à la direction de course sur les ES	M. Pascal POINSENET (8910 0325) Mme Océane POINSENET (126543 0111) M. Patrick JOVE (128187 0114)
Adjoint à la direction de course Tricolore	M. François LANGLET (1559 0102)
Adjoint à la direction de course 00 V.H.C.	M. Nicolas GUILBERT
Adjoint à la direction de course 00 MODERNE	M. Jean-Pierre MINEBOIS (137332 0106)
Véhicule Autorité	M. Philippe SERGENT (11723 0112) M. Julien GRESSIER (161143 0111)
Commissaire technique Responsable	M. Alain LHEUREUX (4031 0112)
Commissaire technique Responsable Adjt & Rallye 2	M. André FONTAINE (27562 0116)
Commissaire technique Responsable V.H.C.	M. Laurent BRAURE
Commissaires techniques	M. Jean-Michel DESSE M. Régis THILMANY M. Stéphane LEULIETTE M. Denis THUILLIER M. Michel LEBEAU M. François GODET M. Yves VANACKERE M. Mickaël SCHIEPTES Mrs. Nicolas RUOTTE et Marc RICHE (stagiaire)
Chargé des Relations Avec les Concurrents (Resp.)	Mme Claudine LEMARCHAND (1459 1501)
Chargés des Relations Avec les Concurrents	M. Michel TESNIERE (125487 1317) M. Patrick GRENIER (220147 0112)
Responsable de la Presse	M. Olivier DELSEAUX (240589 0199)
Classements informatique et liaisons radios	Ligue des Hauts de France, Sébastien DUFRENNE
Responsable du chronométrage	M. François LANGLET (1559 0102)
Jugés de faits	Mesdames Patricia RICHET & Sylvia PIERAZZI Mme Annick NARGUET & M. Dominique CLEMENT

1.2P. ELIGIBILITE

Le 28^{ème} Rallye National du Boulonnais PEA compte pour la Coupe de France des Rallyes Coeff. 3, pour le championnat des rallyes de la Ligue du Sport Automobile des Hauts de France (pilotes et copilotes), le challenge de l'ASA DU DETROIT.

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés seront convoqués pour les vérifications administratives qui auront lieu, selon les horaires individuels publiés sur le site internet de l'organisation <http://rallyeboulonnais2019.free.fr>

Les vérifications techniques auront lieu 15 minutes après la fin des vérifications administratives sous le chapiteau, Place du Maréchal Foch, 62830 SAMER.

Vérifications administratives	Le vendredi 16 août 2019 de 16h00 à 21h30 à la Mairie de SAMER (62830), Place du Maréchal Foch
Vérifications techniques	Le vendredi 16 août 2019 de 16h15 à 21h45 sous le chapiteau, Place du Maréchal Foch, 62830 SAMER

Les vérifications finales seront effectuées : Garage de la Course - 60 BIS Route de Samer - 62240 LONGFOSSE.

Le taux horaire de la main d'œuvre est fixé 60 € TTC.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard des Rallyes

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 27^{ème} Rallye National du Boulonnais PEA doit adresser au secrétariat du rallye la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant **le lundi 05 août 2019 à minuit, - cachet de la poste faisant foi - à l'adresse suivante : ACCO - BOITE POSTALE 14 - 62830 SAMER** ou par mail autoclubcoteopal@aol.com mais dans ce cas, la demande d'engagement ne sera prise en compte qu'à réception du montant des droits d'engagements.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 180 voitures maximum pour les deux rallyes confondus.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 560€ + 6€ pour un rallye national
- sans la publicité facultative des organisateurs : 1120 € + 6€ pour un rallye national
- **La somme de 6 € est exclusivement** affectée aux challenges récompensant les commissaires de la Ligue du Sport Automobile des Hauts de France.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du **montant des droits d'engagement** et de la somme de 6 euros, ainsi que de la **photocopie des documents suivants** :

- Permis de conduire et licence du Pilote et du copilote
- 1^{ère} page de la fiche d'homologation du véhicule.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard des Rallyes

Les assistances sont autorisées à s'installer le vendredi 16 août 2019 à partir de 12h00.

L'assistance sera autorisée : Place de l'Abbaye, Rue du Breuil, Rue du Collège et à proximité, comme indiqué sur le road book et uniquement à ces endroits. **La Place du Maréchal Foch SERA INTERDITE.** L'usage de cette place est réservé exclusivement à l'organisateur (vérifications techniques, podium, partenaires).

Il ne sera admis **qu'un seul véhicule d'assistance par concurrent.** Tout plateau ou autre véhicule s'y trouvant devra être retiré sur le champ. L'organisateur se réserve le droit d'appliquer le règlement standard des rallyes et donc d'infliger des amendes sur le non-respect de l'article 4.3.2.3 Parcs d'assistance.

Le parc d'assistance doit être rendu propre à l'issue de la manifestation : pas de poubelles, taches de gras et autres !! Bâche obligatoire sous les voitures et les véhicules d'assistance. Interdiction de faire des trous pour fixer des abris sur la place de l'ABBAYE.

Dans chaque parc d'assistance, il est demandé aux concurrents de disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures.
Utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures.
Une pénalité de 200 € sera appliquée pour chaque infraction constatée.

PARC PLATEAU OBLIGATOIRE: L'Organisateur met à la disposition des équipages des parcs où chaque plateau sera stationné. Le plan sera distribué avec le road-book par un additif de l'Organisateur.

4.8. GEOLOCALISATION

La mise en place de la géolocalisation doit être regardée comme une mesure de sécurité obligatoire, au même titre qu'un harnais ou autre. Elle est donc obligatoire.

Pendant toute la durée du Rallye, les voitures devront **obligatoirement** être équipées d'un traceur qui leur sera remis au contrôle technique avant l'épreuve contre une caution (en chèque ou en espèces de **200€**). Cette caution sera rendue à la restitution selon les instructions qui seront remises en même temps que le traceur.

La ligue s'engage à rendre la caution, même en cas de destruction totale ou partielle du traceur suite à un **accident** survenu pendant le rallye.

Aucune location n'est à prévoir. Les coûts de fonctionnement sont supportés par l'organisateur et la ligue. Le matériel de fixation sera fourni gratuitement au moment des vérifications qui devra être installé selon les directives qui seront données. Après le rallye, cette plaque ne sera pas reprise et pourra servir pour d'autres épreuves.

Il n'y a pas lieu de prévoir des branchements, ces traceurs étant autoalimentés pour toute la durée du rallye. Pendant toute la durée du rallye, tout concurrent surpris en n'ayant pas son traceur en place ou ayant percé le film de protection sera sanctionné par le collège des commissaires sportifs, sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

PRET DES TRACEURS GPS : La ligue et la société GOTEK 7 mettent gratuitement des traceurs à la disposition des pilotes dans le but d'assurer leur sécurité. Ces traceurs seront distribués lors des vérifications administratives contre une caution de 200€ (en chèque uniquement) et ils seront installés dans les voitures conformément aux instructions des commissaires techniques.

Ils seront mis en marche dans le parc fermé de départ par le responsable du Rallye et ne seront ensuite, plus jamais arrêtés, même en cas d'abandon.

En cas d'abandon, le traceur sera rendu dans les meilleurs délais au P.C. du rallye OU à un chargé des relations avec les concurrents OU à un commissaire technique.

Les traceurs seront retirés des voitures avant l'entrée du parc fermé d'arrivée du rallye.

Si le traceur n'est pas rendu comme prévu ci-dessus, le concurrent devra le renvoyer **DES LE LUNDI SUIVANT** (par colissimo) à l'adresse suivante :

LSAHF - 3 rue du moulin brûlé - 62100 CALAIS.

Dans le cas où le traceur n'est pas rentré pour le jeudi suivant le rallye, la caution sera automatiquement mise en banque. Si la restitution intervient après ce délai, la caution sera rendue avec une pénalité de 50€.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P. Identification des voitures

Conforme au règlement standard des Rallyes

5.2P. La publicité obligatoire sera communiquée par un additif du Comité d'Organisation au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le 28^{ème} Rallye National du Boulonnais représente un parcours de 302,800 km.

Il est divisé en 2 étapes et 6 sections.

Il comporte 12 épreuves spéciales (5 différentes) d'une longueur totale de 138,000 km.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1 / 4	Communauté de Communes Desvres-Samer (C.C.D.S.)	10,700km	2 fois	21,400 km
ES 2 / 5 / 7	Pays de Desvres	9,500 km	3 fois	28,500 km
ES 3 / 6 / 8	Quesques - La Calique	13,300 km	3 fois	39,900 km
ES 9 / 11	Questrecques / Wierre-au-Bois (en boucle)	9,100 km	2 fois	18,200 km
ES 10 / 12	Doudeauville	15,000 km	2 fois	30,000 km
			TOTAL =	138,000 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "Itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard des Rallyes

6.2.6P.

Les reconnaissances auront lieu (**panachage autorisé**) :

Le samedi 10 août 2019 de 09h00 à 22h00 (**sauf pour l'E.S. 3/6/8**)

Le dimanche 11 août 2019 de 09h00 à 22h00

Le jeudi 15 août 2019 de 09h00 à 22h00 (**sauf pour l'E.S. 9/11**)

Le vendredi 16 août 2019 de 09h00 à 22h00

Le nombre maximum de passage autorisé par E.S. sera de 3.

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

Les couleurs seront conformes au modèle défini par la réglementation.

Les signes distinctifs des Officiels sont :

Chef de poste : chasuble orange avec l'inscription « Chef de Poste »

Directeur d'Epreuve : chasuble rouge

Médecin : chasuble blanche

Média : chasuble verte

Commissaire de route : chasuble orange

Commissaire Sportif chargés des relations avec les concurrents : chasuble rouge

Chronométrateur : chasuble bleue

Le pointage des carnets de bord aux C.H., ainsi qu'aux départs et aux points stop, se feront avec l'équipage à bord des voitures. L'équipage est seul responsable de son heure d'entrée dans la zone du contrôle. Cependant, pour les C.H. et s'il le souhaite, un membre de l'équipage peut se rendre (sans la voiture) à la table de contrôle.

Pour les CH qui précèdent le départ d'une ES, le pointage sera obligatoirement effectué équipage à bord.

7.3.17. NOUVEAU DEPART APRES ABANDON / RALLYE 2

Tout concurrent ayant abandonné, ou mis hors course pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape, peut réintégrer le rallye aux conditions suivantes :

- Avoir signifié par écrit* à un chargé des relations avec les concurrents (**à l'alde du document figurant dans le Road Book**) son intention de réintégrer le rallye ;
- Avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des commissaires techniques au plus tard 30 minutes avant le départ de l'étape suivante.

* NB : les demandes écrites devront parvenir au collège des commissaires sportifs, via la Direction de Course, AU PLUS TARD, au début de chaque réunion, dont les horaires sont affichés.

Pour l'étape où l'abandon ou la mise hors course ont été prononcés, un concurrent réintégrant le rallye se verra affecté :

- Pour chaque épreuve spéciale non terminée, ou non effectuée, une pénalité de 5 minutes
- Pour l'étape non terminée, une pénalité de 3 heures.

Ils ne pourront prétendre à aucun prix ni attribution de points.

Dès lors que le collège des commissaires sportifs aura traité d'éventuelles demandes de repositionnement des concurrents toujours en en course, les concurrents réintégrant le rallye dans le cadre du Rallye 2 seront reclassés après la dernière voiture de leur catégorie (groupe/classe) et dans l'ordre croissant de leur numéro par le Collège des Commissaires Sportifs.

Le Collège des Commissaires Sportifs pourra modifier cette méthode de classement :

- Pour les pilotes prioritaires FIA et FFSA,
- Pour les autres pilotes en fonction de leurs performances réalisées au cours de l'étape.

En tout état de cause, le Collège des Commissaires Sportifs pourra à tout moment retirer sans motif le bénéfice de cette réintégration dans le rallye, cette décision n'étant pas susceptible d'un appel sportif.

7.5.13.P EPREUVE SPECIALE "EN BOUCLE"

Lors d'une épreuve spéciale (*E.S. 9/11 Questrecques/Wierre-au-Bois*) se déroulant en boucle (et en cas de non-respect du parcours, les concurrents seront pénalisés de la façon suivante :

- Tour (ou partie de tour) supplémentaire : temps réellement réalisé.
- Tour (ou partie de tour) non entièrement parcouru : temps du dernier concurrent normalement classé dans l'ES, augmenté de 1 minute.

Pour ces E.S., les départs sont donnés par le Directeur de Course de l'épreuve dans la minute prévue pour le départ.

L'heure inscrite sur le carnet de bord est la référence pour le calcul de l'heure de pointage au CH suivant.

7.5.18.4.P ABANDON

ABANDON

Il est OBLIGATOIRE d'avertir le P.C. le plus rapidement possible au :
03.21.81.47.19

7.5.17 INTERRUPTION D'UNE EPREUVE SPECIALE

Le calcul des temps forfaitaires pourra être proposé par la Direction de course au Collège des Commissaires Sportifs et pourra utiliser les informations exploitables de la géolocalisation. Si ce n'est pas possible, les méthodes habituelles seront utilisées.

7.5.18.P SECURITE DES CONCURRENTS

Les traceurs sont pourvus d'un bouton « **panic** ». Ce bouton ne peut-être utilisé que pour une demande d'aide médicale grave, à l'exclusion de toute autre demande. En actionnant ce bouton, le concurrent doit avoir conscience que l'E.S. sera arrêtée et que les secours seront envoyés immédiatement.

Si ce point n'est pas respecté, le concurrent encoure une sanction pouvant aller jusqu'à la demande de traduction de l'intéressé devant la commission de discipline de la FFSA par le Directeur de course et/ou le Collège des Commissaires sportifs.

7.5.20 CHICANE

TOUT CONCURRENT qui court-circuitera une CHICANE, pour quelque motif que ce soit, se verra infligé une PENALITE de 30 SECONDES PAR INFRACTION.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P.PRIX

Prix en espèces.

Les prix sont non cumulables. Les classes sont confondues.

Classement

Général scratch	560	360	210		
Aux classes :					
1 à 3 partants	160				
4 à 5 partants	260	160			
6 à 10 partants	560	285	160		
Plus de 10 partants	560	285	160	100	60
1 ^{er} Equipage 100% féminin	200				
1 ^{ère} féminine	200				
Meilleur jeune	280				

Les chèques correspondants à la remise des prix seront envoyés par courrier dans les 72h suivant la fin de l'épreuve.

Coupes distribuées

La remise des coupes aura lieu sur le car-podium, au fil des arrivées, Place Foch – 62830 SAMER.

Récompenses aux Commissaires de Route :

PRIX SPECIAL « ALAIN NICOLE » ; PRIX SPECIAL « BRIGITTE ROGEZ-DELATRE » ; PRIX SPECIAL « JOSE BARBARA »

Des prix (coupes, autres) récompenseront les Commissaires des différentes associations sportives ayant officié pendant l'épreuve.

Renseignements sur Internet :

- 1) www.sportautonord.com (site de la Ligue Régionale du Sport Automobile des Hauts de France)
- 2) <http://asadudetroit.com> (site de l'ASA du Détroit)
- 3) <http://rallyeboulonnais2019.free.fr> (site officiel du rallye)

